

était établi par les acheteurs ou par les spéculateurs, plutôt que suivant les désirs des compagnies elles-mêmes.

• (6.20 p.m.)

Il parle d'études effectuées présentement aux Bourses de New York, de Toronto, de Montréal ainsi que d'ailleurs. Il parle de valeurs à prix populaire et affirme qu'elles se rangent dans la catégorie des actions de \$20 à \$25. Or, à la Bourse de Toronto ce jour-là, soit le 15 février, il n'y avait pas beaucoup de valeurs dans la catégorie à prix populaire de \$20 à \$25, comparées au nombre total de valeurs inscrites à la cote.

M. Johnston, dans son exposé, a fait une déclaration des plus importantes qui mérite, à mon avis, d'être étudiée fort attentivement. En parlant de valeurs à prix populaire, il a dit:

Cela encourage les actionnaires canadiens et le grand public à participer davantage à l'activité boursière, ce qui est fort souhaitable. Je pense que le grand public devrait participer le plus possible à l'activité de toute société prospère qui a fait un apport à l'économie canadienne.

J'ai oublié combien d'actions de cette société se trouvent sur le marché. Environ 5 millions, je pense, ont été émises sur un nombre global d'environ 40 millions d'actions qui constitue le trésor de la compagnie. Il reste donc actuellement dans le trésor de la société 35 millions d'actions. Si, comme le dit M. Johnston, il est souhaitable que le grand public participe le plus possible à l'activité d'une société prospère qui a fait un apport à l'économie canadienne, pourquoi cette société ne prend-elle pas des mesures pour émettre certaines actions qui dorment dans le trésor et élargir la participation canadienne. Pourquoi n'attire-t-elle pas beaucoup plus de gens à participer à son activité?

Le *Financial Survey of Oils* pour 1965 présente le nombre d'actions émises comme s'établissant à 5,087,282 au 31 décembre 1964. Je présume qu'aucune n'a été retirée depuis, bien que ce soit possible. Les administrateurs de la société, les têtes dirigeantes qui détiennent des actions ont-ils la possibilité d'acheter des actions du trésor à un prix fixé? Dans le cours ordinaire des choses, l'option qui est accordée à un dirigeant ou à un administrateur signifie que l'intéressé peut acheter des actions à un bas prix et débourse bien peu d'argent, ne partage aucun risque, vend au prix gonflé sur le marché de la Bourse et garde la monnaie.

C'est ce qui s'est produit dans le cas de la *Trans-Canada Pipe Lines*. C'est ainsi qu'une couple de personnes sont devenues millionnaires du jour au lendemain, avec un place-

[M. Howard.]

ment de \$8. Nous aimerions savoir si une activité semblable se poursuit ou est prévue au sein de cette société.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je dois avertir le député que son temps de parole est expiré.

Des voix: Poursuivez.

M. l'Orateur suppléant: La parole est au député de New-Westminster.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Si le député désire continuer, je suis sûr qu'il en demandera l'autorisation à la Chambre.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, la Chambre a demandé que je poursuive au delà de mon temps de parole, et je me conformerai volontiers à cette demande.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Si le député désire continuer, il doit le demander.

M. Howard: Si j'ai le consentement unanime de la Chambre, condition indispensable, je serai heureux de continuer.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député poursuive son discours?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: Il n'y a pas consentement unanime. La parole est au député de New-Westminster.

M. Scott (Danforth): Que le compte rendu indique que ce sont les libéraux qui ont refusé.

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots au sujet de la proposition dont nous sommes saisis dans le bill n° S-10 concernant l'*Inter-provincial Pipe Line Company*. Sauf erreur, le bill vise à obtenir du Parlement la permission de fractionner les actions de la compagnie en cinq, soit cinq actions pour le prix d'une. Les membres du Nouveau parti démocratique s'y opposent pour plusieurs raisons. Tout d'abord, et comme suite directe à la demande dont nous sommes saisis, nous avons examiné attentivement les antécédents de la compagnie et de son capital social; nous avons découvert que la compagnie avait été autorisée par une loi du Parlement, il y a 17 ans, à transporter du pétrole au Canada. A l'heure actuelle, la compagnie possède, sauf erreur, quelque 3,500 milles de pipe-lines pour ses opérations.